

GAZIFÈRE INC.

FERMETURE DES LIVRES 2011

Rapport annuel

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2011

Original : 2012-04-20

**GI-10
Document 1
Page 1 de 14
Requête 3793-2012**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1.0 SECTEUR RÉSIDENTIEL	3
1.1 Trousse d'économie d'eau chaude (pompe de douche, brise-jet, isolant, abaissement de la température du chauffe-eau)	3
1.2 Thermostats programmables (achat, location et communautaire)	4
1.3 Récupérateur de chaleur des eaux de douche	5
1.4 Chaudière à efficacité supérieure	6
1.5 Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire	7
1.6 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire	8
2.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&I)	8
2.1 Chauffe-eau efficace (grand et petit réservoir)	9
2.2 Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	10
2.3 Chaudière à efficacité intermédiaire (location et achat)	11
2.4 Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (location et achat)	11
2.5 Chaudière à condensation (location et achat)	12
2.6 Chauffe-eau à condensation (location et achat)	12
2.7 Étude de faisabilité	13
2.8 Unité de chauffage à l'infrarouge	14
3.0 TRONC COMMUN : GESTION ET COMMUNICATIONS	14

INTRODUCTION

Le présent document présente la justification des écarts volumétriques et budgétaires importants entre les données prévisionnelles approuvées et les résultats réels obtenus dans les programmes du PGEÉ 2011 de Gazifère retrouvés à la pièce GI-10, document 1.1.

Conformément à la décision D-2011-105, page 20, les données prévisionnelles, tant au niveau des économies volumétriques que de la rentabilité, présentées aux pièces GI-10, documents 1.1, 1.2 et 1.3, correspondent aux données établies au dossier tarifaire 2011 et approuvées par la Régie. De plus, Gazifère a intégré dans les résultats réels retrouvés à ces mêmes pièces « ... tous les changements intervenus aux paramètres de programme depuis la prévision et en tenant compte, pour le secteur CII, des consommations réelles des participants de l'année pour laquelle ces résultats sont rapportés ». Enfin, le TCTR réel des programmes du PGEÉ 2011 et les explications d'écart sont présentés à la pièce GI-10, document 1.3.

Pour l'ensemble des programmes du PGEÉ 2011, l'objectif initial d'économie d'énergie a été réalisé dans une proportion de 135 %, ceci sans dépassement budgétaire puisque seulement 74 % du budget autorisé par la Régie a été utilisé par Gazifère.

1.0 SECTEUR RÉSIDENTIEL

1.1 Trousse d'économie d'eau chaude (pomme de douche, brise-jet, isolant, abaissement de la température du chauffe-eau)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle de Gazifère à installer des produits économiseurs d'eau chaude (pomme de douche, brise-jet, isolant) et à abaisser la température de leur chauffe-eau.

Pour ce programme, il n'y a eu aucun changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Les taux d'opportunité pour tous les volets du programme demeurent également inchangés.

En 2011, pour les volets pomme de douche, brise-jet et isolant du programme, les objectifs d'économie d'énergie ont été atteints dans une proportion de 190 %, occasionnant ainsi un dépassement du même ordre de grandeur du budget prévu. Ce dépassement s'explique par un nombre plus élevé de participants que prévu.

Encore cette année, Gazifère attribue le succès de ce programme à ses efforts promotionnels. À l'automne 2011, la parution d'une publicité dans l'*Info Gaz* « Édition spéciale efficacité énergétique » aura, à elle seule, eu pour effet d'attirer plus de 460 participants en l'espace de deux mois.

Le succès éclatant du programme incitera Gazifère à se fixer un objectif plus ambitieux lors de l'établissement de ses projections pour le PGEÉ 2013.

1.2 Thermostats programmables (achat, location et communautaire)

L'objectif de ce programme est d'encourager l'installation de thermostats programmables dans les maisons utilisant le gaz naturel comme principale source de chauffage.

Pour ce programme, il n'y a eu aucun changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Les taux d'opportunisme pour tous les volets du programme demeurent également inchangés.

Les trois volets du programme Thermostats programmables affichent des écarts par rapport aux objectifs prévus.

Pour les volets location et achat du programme, les objectifs ont été atteints avec succès, voire dépassés. En effet, l'objectif d'économie d'énergie du volet location s'élève à 126 % tandis que celui du volet achat a été atteint à 229 %, occasionnant un dépassement du budget prévu du même ordre de grandeur pour chacun des volets. Ce dépassement s'explique par un nombre plus élevé de participants que prévu.

En 2010, à la pièce GI-23, document 1, page 2, Requête 3758-2011, Gazifère avait affirmé avoir pris diverses dispositions afin d'assurer la continuité et le succès de son offre. Gazifère tend à conclure que les nombreux suivis effectués au cours de la dernière année auprès de son entrepreneur en service sont en grande partie responsables des résultats obtenus pour ce programme en 2011. Gazifère poursuit toujours ses échanges avec son entrepreneur en service.

Quant à la performance du volet communautaire du programme, Gazifère souhaite réitérer que la clientèle visée par ce programme est composée de ménages à faible revenu qui ont participé au premier volet du programme Éconologis du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE). La projection de Gazifère pour ce programme est également tributaire des informations reçues par le BEIE. Par conséquent, Gazifère est à l'entière merci des actions entreprises par le BEIE pour assurer l'atteinte de ses objectifs.

1.3 Récupérateur de chaleur des eaux de douche

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle de Gazifère ainsi que les principaux constructeurs d'habitations de la région à procéder à l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de douche.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la mise à jour du cas type effectuée pour ce programme dans le cadre de la cause tarifaire 2012 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2011-186. Les économies unitaires pour ce programme passent donc de 268 m³ à 107 m³. Le taux d'opportunité demeure inchangé à 3 %.

Considérant la révision en cours d'année des économies unitaires et le faible taux de participation, l'objectif initial d'économie d'énergie n'a été atteint qu'à 4 %.

Seuls 10 % du budget prévu a été utilisé. Pour ce programme, le budget équivaut au nombre de participants qui se sont prévalus de l'aide financière de 200 \$ offerte par Gazifère, soit un participant.

Malgré ses constants efforts promotionnels, Gazifère éprouve encore des difficultés à attirer des participants :

Activités de communications réalisées pour ce programme :

12 mois	Promotion du programme et de l'offre d'installation clé en main dans la section Programmes d'efficacité énergétique de notre site Web.
12 mois	Encart promotionnel disponible à la réception.
Automne 2011	Promotion du programme et de l'offre d'installation clé en main dans l' <i>Info Gaz</i> « Édition spéciale efficacité énergétique » du mois de septembre 2011 (édition bilingue) distribué aux 35 000 clients de Gazifère.
Mars 2011	Promotion du concept et de l'offre clé en main lors du salon Expo Habitat (démonstration).
Printemps 2011	Présentation du programme à des constructeurs d'habitations de la région.
12 mois	Insertion de l'encart promotionnel dans les trousseaux de produits économiseurs d'eau chaude.

En 2011, Gazifère avait espoir de favoriser la participation de la clientèle à ce programme grâce à son offre d'installation clé en main élaborée en collaboration avec un entrepreneur en plomberie de la région et le fournisseur du système. Malheureusement, aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre clé en main.

Une discussion avec l'entrepreneur responsable de ce service nous a permis d'identifier deux principales raisons pour lesquelles les clients sollicités n'optent pas pour l'installation d'un récupérateur de chaleur des eaux de douche. D'une part, certains clients affirment trouver l'aide financière peu intéressante considérant les coûts associés à l'achat et à l'installation du système. D'autre

part, certains clients n'ont pas directement accès à la colonne de drain et n'envisagent pas d'entreprendre les travaux nécessaires pour effectuer une telle installation. Considérant ces informations, Gazifère examinera, lors de son prochain dossier tarifaire, l'opportunité d'augmenter l'aide financière associée à ce programme.

Gazifère demeure toutefois enthousiaste à l'égard de ce programme puisque le marché de la nouvelle construction semble être plus prometteur. Bien que les résultats pour l'année 2011 ne démontrent pas encore l'intérêt des constructeurs à cette technologie, Gazifère estime que des retombées pour le programme sont à prévoir au cours des prochaines années. Actuellement, deux entrepreneurs en construction envisagent sérieusement la possibilité d'inclure ce système dans leurs projets domiciliaires. Gazifère travaille en partenariat avec ces constructeurs pour assurer la réalisation de cette intention. Gazifère veillera également à outiller tous les acteurs de première ligne (ex. : représentants en vente de maisons) qui sont susceptibles d'assurer le succès de l'implantation d'une telle innovation.

1.4 Chaudière à efficacité supérieure

L'objectif de ce programme est d'encourager l'installation de chaudières offrant un rendement énergétique égal ou supérieur à 85 %. La clientèle visée par ce programme est composée des clients désirant louer ou acheter l'appareil dans le marché existant.

Pour les deux volets de ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la mise à jour du cas type effectuée pour ce programme dans le cadre de la cause tarifaire 2012 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2011-186. Les économies unitaires pour ce programme passent donc de 400 m³ à 162 m³. Le taux d'opportunisme, quant à lui, est passé de 21 à 22 %.

Malgré la révision en cours d'année à la baisse des économies unitaires et l'ajustement du taux d'opportunisme, le volet achat affiche des économies d'énergie de l'ordre de 104 % par rapport à l'objectif initial. L'atteinte de l'objectif s'explique par un nombre de participants plus élevé que prévu. Le volet location, quant à lui, n'a été atteint qu'à 16 % en raison d'un plus faible taux de participation. Ces résultats témoignent de la préférence de la clientèle à opter pour l'achat plutôt que pour la location de ce type d'appareil.

Le budget global a pour sa part été dépassé de 50 %. Pour ce programme, le budget équivaut aux nombres de participants qui se sont prévalus de l'aide

financière de 500 \$ offerte par Gazifère, soit quinze participants par rapport aux dix participants prévus.

Gazifère juge qu'elle déploie les efforts promotionnels nécessaires pour faire valoir ce programme.

Activités de communications réalisées pour ce programme :

12 mois	Promotion du programme dans la section Programmes d'efficacité énergétique de notre site Web.
Hiver et automne 2011	Rencontre, distribution d'encarts promotionnels et envoi d'un communiqué aux partenaires d'affaires accrédités de Gazifère.
Hiver et automne 2011	Distribution d'encarts promotionnels et envoi d'un communiqué à l'entrepreneur en service de Gazifère.
Hiver et automne 2011	Distribution d'encarts promotionnels et envoi d'un communiqué aux installateurs d'appareils de chauffage.
Hiver et automne 2011	Envoi d'un communiqué aux constructeurs d'habitations de la région.
Été et automne 2011	Affichage d'une publicité sur les enveloppes servant à la facturation de la clientèle résidentielle.
Hiver et automne 2011	Mise en ondes d'une publicité sur les stations de radio NRJ et Rouge.
Automne 2011	Promotion du programme dans l' <i>Info Gaz</i> « Édition spéciale efficacité énergétique » du mois de septembre 2011 (édition bilingue) distribué aux 35 000 clients de Gazifère.
12 mois	Affichage d'un bandeau promotionnel dans le site Web de Gazifère.
12 mois	Insertion de l'encart promotionnel dans les trousseaux de produits économiseurs d'eau chaude.

1.5 Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

L'objectif de ce programme est d'encourager la réalisation de travaux de rénovation portant sur l'enveloppe des bâtiments. Ce programme s'adresse aux coopératives d'habitations et aux organismes à but non lucratif à vocation sociocommunautaire venant en aide à une clientèle défavorisée. Pour être admissibles, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou responsables de la facture d'énergie.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la mise à jour du cas type de ce programme effectuée dans le cadre de la cause tarifaire 2012 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2011-186. Les économies unitaires pour ce programme passent donc de 5 762 m³ à 3 382 m³. Le taux d'opportunité demeure inchangé à 0 %.

En 2011, Gazifère n'a pas atteint ses objectifs puisqu'aucun participant n'a été comptabilisé au programme, et ce, malgré des efforts de communication bien ciblés.

Activités de communications réalisées pour ce programme :

12 mois	Promotion du programme dans la section Programmes d'efficacité énergétique de notre site Web.
Été 2011	Envoi d'un communiqué aux coopératives d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire.
Automne 2011	Rencontre avec les coopératives d'habitation de la région.

À l'exception d'une coopérative d'habitation, les coopératives rencontrées ont affirmé ne pas avoir les ressources financières nécessaires à la réalisation de travaux visant l'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Dans les circonstances, Gazifère concentrera ses prochains efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire. D'ailleurs, une récente rencontre avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Outaouais nous a permis d'identifier un organisme qui pourrait nous aider dans la promotion de ce programme. Des pourparlers sont en cours avec cet organisme.

1.6 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

Pour ce programme, il n'y a eu aucun changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Le taux d'opportunité demeure également inchangé.

En 2011, Gazifère n'a pas atteint ses objectifs puisqu'aucun participant n'a été comptabilisé au programme, et ce, malgré la promotion effectuée lors des rencontres avec les coopératives d'habitation de la région.

Tout comme pour son autre programme destiné à la clientèle sociocommunautaire, Gazifère concentrera ses prochains efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire.

2.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&I)

Pour ce secteur de marché, Gazifère a également établi les résultats des programmes présentant un écart notable. Cependant, avant de présenter ses résultats, Gazifère souhaite faire un commentaire général.

En effet, Gazifère est d'avis qu'elle doit adapter davantage son approche du marché commercial et institutionnel (C & I). Les derniers résultats de même que les orientations futures de l'entreprise en matière d'efficacité énergétique nécessitent l'établissement d'une stratégie de relations publiques entièrement consacrée à ce marché. Contrairement au marché résidentiel, il s'avère moins fructueux de promouvoir les programmes de ce secteur par la voie d'activités promotionnelles plus traditionnelles.

Principalement, Gazifère cherchera à améliorer sa performance en développant davantage son réseau de contacts et en outillant les principaux acteurs du marché selon leurs besoins. Gazifère s'affaire actuellement à l'élaboration de sa stratégie et souhaite en amorcer la réalisation dès l'automne 2012. Le plan de communication 2013 sera par conséquent accompagné d'une stratégie d'intervention destinée au marché C & I et fera état des activités entreprises en 2012.

Gazifère est d'avis que le développement de relations d'affaires productives contribuera non seulement à l'atteinte des résultats, mais permettra aussi une plus grande précision des projections.

2.1 Chauffe-eau efficace (grand et petit réservoir)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à opter pour un chauffe-eau plus efficace grâce au programme de location de Gazifère.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la décision D-2011-105, page 20, et tient compte des consommations réelles des participants de l'année. Les économies unitaires pour le volet grand réservoir passent de 208 m³ à 242 m³ par participant tandis que les économies unitaires du volet petit réservoir passent de 106 m³ à 36 m³. Le taux d'opportunité demeure inchangé à 0 % pour les deux volets du programme.

Pour le volet grand réservoir, considérant la révision à la hausse des économies d'énergie, Gazifère a atteint 106 % de son objectif d'économie d'énergie, et ce, malgré le fait qu'elle n'ait pas atteint son objectif de participation.

Quant au volet petit réservoir, considérant la révision à la baisse des économies unitaires, Gazifère n'a atteint que 38 % de son objectif d'économie d'énergie, et ce, malgré le dépassement de son objectif de participation.

Ces résultats n'ont toutefois occasionné aucun dépassement ni excédent du budget considérant que Gazifère n'alloue aucune aide financière pour ce programme.

2.2 Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère qui désire rénover, agrandir ou construire un nouveau bâtiment à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Gazifère analysera l'étude de faisabilité réalisée par un professionnel (architecte ou ingénieur) démontrant les économies d'énergie qui résulteront de chacune des mesures à mettre en place.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-186, les économies réelles créditées à ce programme en 2011 n'inclut que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients.

Le taux d'opportunisme, quant à lui, est passé de 0 à 27 %. Ce changement est conforme à la révision du cas type du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments présentée à la pièce GI-29, document 1, page 11, Requête 3758-2011 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2011-186.

Considérant la révision en cours d'année des économies unitaires et du taux d'opportunisme, Gazifère affiche un résultat de 264 % sur le plan des économies d'énergie avec un nombre de participants net d'opportuniste légèrement supérieur.

Le budget a, pour sa part, été respecté dans une proportion de 93 %. En 2011, le budget équivaut au montant réel d'aide financière versée sur la base des économies recommandées (et non pas implantées) par les firmes d'ingénierie. En 2012 et pour les années subséquentes, le budget reposera sur les économies implantées.

2.3 Chaudière à efficacité intermédiaire (location et achat)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'une chaudière à efficacité intermédiaire offrant un rendement énergétique égal ou supérieur à 85 %.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la décision D-2011-105, page 20, et tient compte de la consommation réelle des participants de l'année. Pour les deux volets du programme, les économies unitaires passent de 3 336 m³ à 2 786 m³.

Le taux d'opportunisme, quant à lui, est passé de 12 % à 33 %. Ce changement est conforme à la mise à jour du cas type de ce programme effectuée dans le cadre de la cause tarifaire 2012 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2011-186.

Considérant la révision en cours d'année des économies unitaires et l'ajustement du taux d'opportunisme, le volet achat affiche des économies d'énergie de l'ordre de 76 % par rapport à l'objectif initial. Le volet location, quant à lui, n'a pas été atteint puisqu'aucun client ne s'est prévalu de l'offre de Gazifère. Ces résultats témoignent de la préférence de la clientèle à opter pour l'achat plutôt que pour la location de ce type d'appareil.

Le budget global a été respecté, atteignant un résultat de 76 %. Pour ce programme, le budget équivaut aux montants réels d'aide financière versés. Ce montant est établi selon le type d'appareil installé.

2.4 Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (location et achat)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'un chauffe-eau à efficacité intermédiaire offrant un rendement énergétique variant entre 85 et 90 %.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la décision D-2011-105, page 20, et tient compte de la consommation réelle des participants de l'année. Pour les deux volets du programme, les économies unitaires passent de 1 892 m³ à 1 041 m³. Le taux d'opportunisme demeure inchangé à 34 %.

Considérant la révision en cours d'année des économies unitaires de ce programme, le volet achat affiche des économies d'énergie de l'ordre de 55 % par rapport à l'objectif initial. Le volet location, quant à lui, n'a pas été atteint puisqu'aucun client ne s'est prévalu de l'offre de Gazifère. Ces résultats témoignent de la préférence de la clientèle à opter pour l'achat plutôt que pour la location de ce type d'appareil.

Le budget global a été respecté, atteignant un résultat de 40 %. Pour ce programme, le budget équivaut aux montants réels d'aide financière versés. Ce montant est établi selon le type d'appareil installé.

2.5 Chaudière à condensation (location et achat)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'une chaudière à condensation.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Ce changement est conforme à la décision D-2011-105, page 20, et tient compte de la consommation réelle des participants de l'année. Pour les deux volets du programme, les économies unitaires passent de 6 839 m³ à 8 867 m³. Le taux d'opportunité demeure inchangé à 11 %.

Considérant la révision en cours d'année des économies unitaires et le dépassement de l'objectif de participation, le volet achat affiche des économies d'énergie de l'ordre de 220 % par rapport à l'objectif initial. Le volet location, quant à lui, a été atteint dans une proportion de 86 %. Ces résultats témoignent de la préférence de la clientèle à opter pour l'achat plutôt que pour la location de ce type d'appareil.

Le budget global a, pour sa part, été dépassé, atteignant un résultat de 216 %. Pour ce programme, le budget équivaut aux montants réels d'aide financière versés. Ce montant est établi selon le type d'appareil installé.

Gazifère est satisfaite du résultat global de ce programme.

2.6 Chauffe-eau à condensation (location et achat)

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'un chauffe-eau à condensation.

Pour ce programme, il n'y a eu aucun changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Le taux d'opportunisme demeure également inchangé.

En 2011, aucun client ne s'est prévalu de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme. Par conséquent, les économies d'énergie de même que le budget pour ce programme se chiffrent à 0 %.

2.7 Étude de faisabilité

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère qui désire rénover, agrandir ou construire un bâtiment à recourir au service d'une firme d'ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité démontrant les économies d'énergie potentielles.

Pour ce programme, Gazifère a effectué un changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-186, les économies réelles créditées à ce programme en 2011 n'inclut que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients. Le taux d'opportunisme demeure inchangé à 7 %.

En 2011, aucune mesure comportementale ou avec une période de recouvrement de l'investissement (PRI) inférieure à un an n'a été identifiée et quantifiée dans le cadre des études admises à ce programme. Par conséquent, les économies d'énergie pour ce programme se chiffrent à 0 m³. Selon Gazifère, il n'en demeure pas moins que, tout comme le soumet le rapport d'Econoler présenté par Gaz Métro à la pièce Gaz Métro 9, document 7, Requête 3690-2009, des économies d'énergie de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées pour ce genre de programme.

D'autre part, l'identification et la quantification obligatoire des mesures comportementales ou avec une PRI inférieure à un an dans le cadre d'études de faisabilité représenteraient pour les clients des coûts additionnels puisque les firmes de génie-conseil ne s'attardent pas en priorité sur ce type de mesures. Gazifère souhaite également rappeler qu'elle a proposé l'introduction du programme Étude de faisabilité afin de favoriser la participation au programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments. Dans le cadre de son rapport annuel pour la fermeture des livres 2008, pièce GI-16, document 1, page 7, R-3692-2009, Gazifère expliquait que l'obligation de fournir une étude de faisabilité pour démontrer les économies d'énergie réalisées constituait une barrière à l'entrée au programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments. Selon Gazifère, l'ajout de critères d'admissibilité supplémentaires sans ajustements de l'aide financière pourrait décourager les futurs participants.

En 2011, le budget prévu a, pour sa part, été dépassé, atteignant un résultat de 450 %. Pour ce programme, le budget équivaut au nombre de participants qui se sont prévalus de l'aide financière de 2000 \$ offerte par Gazifère, soit neuf participants par rapport aux deux participants prévus.

2.8 Unité de chauffage à l'infrarouge

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat d'une unité de chauffage à l'infrarouge.

Pour ce programme, il n'y a eu aucun changement entre les économies unitaires prévues selon le plan et les économies réelles. Le taux d'opportunisme demeure également inchangé.

En 2011, aucun client ne s'est prévalu de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme. Par conséquent, les économies d'énergie de même que le budget pour ce programme se chiffrent à 0 %.

3.0 Tronc commun : gestion et communications

Le tronc commun est composé des salaires des employés dédiés à la gestion des programmes, des frais générés par le travail effectué par les consultants, des dépenses liées au plan de communication et des frais engendrés par les déplacements à l'extérieur de la ville.

En 2011, Gazifère n'a utilisé que 61 % du budget prévu pour ce poste budgétaire. Le départ d'une employée en congé de maternité, la réduction du nombre de déplacements à l'extérieur de la ville de même que l'allègement du mandat du consultant, justifie cet écart.

Gazifère accorde une très grande importance à l'administration des fonds qui lui sont accordés. Le souci du détail dans le suivi de ses dépenses lui permet d'assurer au moindre coût la bonne gestion de son PGEÉ.